

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/131

INTERDICTION DE CIRCULATION PONCTUELLE RUE DE L'ERMITAGE
TRAVAUX DE LEVAGE DE CHARPENTE DE L'EHPAD ST-HILAIRE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par M. Rodrigue DUMONT représentant la société
CONCEPT STRUCTURES BOIS à Campagne-lès-Wardrecques, dans le cadre de travaux de pose
de la charpente de l'EHPAD St-Hilaire

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite ponctuellement rue de l'Ermitage aux abords du chantier,
et ce uniquement pendant les opérations de levage de la charpente, le 24 et 25/06/2024.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation
réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte
pendant toute la durée du chantier, ainsi que du passage de tous les véhicules de secours et
de ramassage des ordures ménagères du SIROM Flandre Nord.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise CONCEPT STRUCTURES BOIS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 18 juin 2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.